

Dépêche n°167632
Paris, mercredi 6 juin 2012, 18:33:57

René-Luc Bénichou
Ligne directe: 01 53 10 09 61

Start-up : six filiales de valorisation d'écoles d'ingénieurs et d'universités créent la société d'investissement Pertinence Invest

« Pour la première fois en France, des structures privées de valorisation de la recherche adossées aux écoles d'ingénieurs et universités se regroupent pour créer un outil d'aide au développement des start-up issues des laboratoires » de leurs établissements, annonce Henri-Marc Michaud, président du directoire d'INPG Entreprise, la filiale de valorisation de Grenoble INP, mardi 5 juin 2012, lors du congrès du Réseau Curie qui se tient à Limoges du 4 au 6 juin (AEF n°167621). Ce nouvel outil est une société d'investissement, Pertinence Invest, qui existe formellement depuis le mois d'avril et dont Henri-Marc Michaud est également le président. Elle est dotée initialement de près de deux millions d'euros, apportés à parts égales par ses six actionnaires fondateurs : l'Adera (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) ; Arts (Association de recherche, technologie et sciences), liée à Arts et métiers ParisTech ; Centrale innovation, filiale de valorisation des écoles centrales de Lyon, Nantes et Marseille ; INPG Entreprise ; Insavalor, filiale de l'Insa de Lyon ; et Transvalor, filiale de la structure Armines liée aux écoles des mines.

Pertinence Invest a vocation à « accompagner les chercheurs sur les aspects financiers, technologiques et économiques dans une perspective de développement industriel ». Elle effectue des investissements allant de 50 000 à 200 000 euros dans des start-up soit en cours de création, soit « avant un premier tour de table classique ». Pour sa première année d'existence, elle prévoit d'investir dans « deux à trois sociétés, pour arriver d'ici 2015 à une dizaine de prises de participation ».

DES START-UP PROPOSÉES EN PRIORITÉ PAR LES ACTIONNAIRES-FONDATEURS

« Les projets de start-up seront proposés prioritairement par les actionnaires de Pertinence Invest, qui les auront le plus souvent déjà accompagnés dans leur phase de maturation et d'incubation », explique à AEF Henri-Marc Michaud. À ce jour, les six structures de valorisation qui participent à la nouvelle société ont investi séparément dans plus de 40 start-up issues des laboratoires de recherche de leurs écoles ou universités. Elles réalisent un chiffre d'affaires global de 100 millions d'euros et emploient plus de 1 200 salariés. « Elles feront un premier filtre, puis proposeront au fil de l'eau quelques projets de start-up au comité d'investissement de Pertinence Invest », poursuit son président. « Il s'agira donc plutôt de projets que nous connaissons bien. »

Henri-Marc Michaud voit dans cette caractéristique de Pertinence Invest la marque de sa « différenciation ». « Ce qui nous distingue réellement des autres initiatives du même type, c'est la proximité que nous avons avec les start-up issues de la recherche publique et notre indépendance de choix. Nous n'avons pas non plus vocation à réaliser des sorties au bout de deux ou trois ans. Ce que nous souhaitons, c'est disposer d'un outil pérenne qui soit capable de soutenir les entreprises dans la durée », dans un contexte de « pénurie de fonds d'amorçage » et de « baisse des financements du capital-risque ».

PERTINENCE INVEST EST OUVERT À D'AUTRES ACTIONNAIRES

Pertinence Invest prévoit « cinq actions principales » : « accompagner les chercheurs à la fois sur les aspects financiers, technologiques et économiques ; intervenir prioritairement sur les domaines scientifiques et technologiques des laboratoires issus des établissements publics de rattachement des actionnaires ; cibler les technologies innovantes sans choix de thématique prioritaire ; investir sans contrainte de sortie a priori, dans une perspective industrielle ; réagir rapidement aux sollicitations des créateurs d'entreprise. » Henri-Marc Michaud précise que, dans ce cadre, « Pertinence Invest envisage a priori d'entrer au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investira, de manière à mieux pouvoir les aider d'un point de vue industriel ». « De toute façon, à partir du moment où un certain nombre d'entre elles auront déjà été accompagnées par l'un ou l'autre de nos actionnaires, il pourra fort bien arriver que cet actionnaire soit déjà représenté au conseil d'administration. »

Interrogé sur un élargissement possible des actionnaires, Henri-Marc Michaud indique que « c'est tout à fait probable ». « Nous avons déjà été approchés à ce sujet par quelques filiales de valorisation d'écoles et d'universités, et une ou deux se disent prêtes à nous rejoindre en tant qu'actionnaires. » Le président de Pertinence Invest n'exclut pas non plus qu'il puisse y avoir des liens qui s'établissent avec les Satt (sociétés d'accélération du transfert de technologie).

Contacts :

- Pertinence Invest, Henri-Marc Michaud, président, 04 76 57 47 55, president@pertinence-invest.com, www.pertinence-invest.com
- Réseau Curie, Laurence Boccard, presse, 06 82 71 14 52, l.boccard@curie-asso.org, www.curie-asso.fr

À lire aussi

« L'avenir des Satt dépendra de leur capacité à créer de la valeur ajoutée et non de la redondance » (Pascal Iris, directeur d'Armines)

AEF n° 165238 du jeudi 12 avril 2012 - RI

Lancement de la Satt Île-de-France Innov : plus de 150 millions d'euros investis sur dix ans pour maturer 800 projets et créer 200 start-up

AEF n° 161639 du vendredi 27 janvier 2012 - RI

Insa Lyon : « Développer des niches de formation continue avancée à partir des innovations de nos chercheurs » (Joseph Gniewek, Insavealor)

AEF n° 128392 du vendredi 5 mars 2010 - RI

« L'activité contractuelle des laboratoires de Grenoble INP représente 15 à 18 millions d'euros » (Christian Voillot, VP valorisation)

AEF n° 124887 du jeudi 7 janvier 2010 - RI

Dépêche n° 167632 © Copyright AEF - 1998/2012

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.